Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/05663-6
modifie **l'avis** n° FR/2026/05663-5

Avis mis à jour

Mardi 27 octobre 2026

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/05663-6

Évènement

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
Article R-4311-1 du code des transports

Gestion de la ressource en eau

Localisation A

Canal des Vosges

PK de début : 115.370 - Ecluse n°25 de la Colosse à Harsault
PK de fin : 147.301 - Ecluse n°46 de Corre

Du 22/06/2026 à 07h00
Au 02/11/2026 à 07h00

Mouillage limité
Limité à 1.80 mètre(s)

Localisation B

Canal des Vosges

PK de début : 115.370 - Ecluse n°25 de la Colosse
PK de fin : 125.802 - Ecluse n°35 de Fontenoy-le-Château

Du 02/11/2026 à 07h00
Au 27/11/2026 à 19h00

Mouillage limité
Limité à 1.80 mètre(s)

Localisation C

Canal des Vosges

PK de début : 127.698 - Ecluse n°36 de Montmotier
PK de fin : 143.000 - Ecluse n°46 de Corre

Du 02/11/2026 à 07h00
Au 27/11/2026 à 19h00

Mouillage limité
Limité à 1.80 mètre(s)

Informations supplémentaires

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que le mouillage est limité à 1.80 m.

Pour rappel, l'enfoncement du bateau (également appelé tirant d'eau) augmenté du pied de pilote (distance de sécurité) doit rester inférieur ou égal au mouillage.

Un nouvel avis avertira les usagers de l'évolution de la situation.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial CV (Canal des Vosges)

03 29 34 19 63

uti.vosges@vnf.fr

Prénom NOM

